

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 FEVRIER 2015

Etaient présents sous la présidence de Francis ERARD : Raynald Royère, Christian Coignot, Jean-Pierre Brunet, Marcel Spilmann, Denis Philippe, Jean-Pierre Gatouillat

Assistaient également à la réunion : Nicolas Moreau, Marie-Laure Hrvoj

Vincent Blanchot, excusé, donne pouvoir à Marie-Laure Hrvoj

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président rappelle que Franck Gibassier a démissionné de son poste de conseiller municipal de Saint Lyé au 1^{er} janvier 2015, et par conséquent de son poste de vice-président. Le conseil municipal de Saint Lyé a procédé à l'élection d'un nouveau délégué titulaire en la personne de Mr Jean-Pierre Gatouillat à qui il souhaite la bienvenue.

1/ approbation du PV de la séance du 29 septembre

Sur proposition du Président, le comité syndical approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 29 septembre 2014.

2/ désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition du Président et après appel de candidature, Mme Hrvoj, est élue secrétaire.

3/ élection d'un vice-président

Suite à la démission de Mr Gibassier, le comité syndical procède à l'élection d'un nouveau vice-président. Mr Denis Philippe se porte candidat, et est élu avec 7 voix.

4/ Indemnités de fonction au président

Le président rappelle que l'article L 5211-12 du code général des collectivités territoriales fixe les conditions d'attribution des indemnités de fonction aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

Le comité syndical lors de la réunion du 3 juin 2014 a fixé le montant de l'indemnité à 6.60 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Compte tenu du travail accompli et du temps passé pour exercer cette mission, le président demande une revalorisation, qui est proposée à 11.80 % sachant que cette décision prend effet à la date du 1^{er} mars 2015 et que le taux maximum est de 16.93 %.

Le rapport ainsi modifié mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

5/ Vote du budget primitif 2015

Le président présente le projet de budget 2015 dont la section de fonctionnement est évaluée à la somme de 96 135 €. Toutefois, compte tenu de la décision de revaloriser le montant de l'indemnité à accorder au président à compter du 1^{er} mars 2015, cette somme est portée à 98 335 €.

La section d'investissement comprend quant à elle le remboursement du capital fixé pour 2015 à 4 360 € (la dette du syndicat s'éteindra définitivement en 2018).

Le président présente le bilan de l'exercice 2014 qui présente un excédent. Une réflexion sera alors menée au cours de l'année pour une utilisation qui sera affectée à l'occasion d'une décision modificative.

La participation des communes au titre de 2015 est donc fixée à :

- commune de Macey : 40 381 € (41 049.25 € en 2014)
- commune de Saint Lyé : 58 929 € (59 495.25 € en 2014)

Le Maire de Macey indique que des travaux de voirie ont déjà été effectués sur le hameau. Le Président fait remarquer que des travaux sont nécessaires sur les rues de l'Entente, Georges Brassens et voie Pillée. Mr le Maire de Macey suggère de les faire évaluer par le Département. Des travaux d'économie d'énergie seraient également nécessaires à la salle des fêtes et pourraient être réalisés par le personnel en régie.

Mr le Maire de Macey s'interroge sur le devenir de la salle et sur la nécessité de faire des dépenses compte tenu de sa faible utilisation. Mr Coignot n'est pas persuadé que le syndicat fera des économies. Mr Gatouillat partage cet avis et évoque plutôt des travaux de confort.

Mr Coignot fait remarquer qu'un appareil est déjà installé pour surveiller la température en fonction de l'utilisation de la salle.

Le rapport ainsi modifié sur le budget est mis aux voix:

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

6/ tarif de la location de la salle des fêtes

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les prix pratiqués pour la location de la salle des fêtes auraient besoin d'être reconsidérés compte tenu de l'utilisation de la salle des fêtes.

Sur sa proposition, le comité syndical arrête les nouveaux tarifs à appliquer, (quelle que soit la durée de la location) et ce à compter de la présente délibération :

- Evêchat-Macelot-Lyotain : 80 € avec supplément de 10 € si chauffage
- Extérieurs : 320 € avec supplément de 20 € si chauffage

Les tarifs relatifs à la caution et le prix du couvert restent inchangés.

Le rapport mis aux voix est adopté :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	8	0	0

Par ailleurs, le comité syndical émet un avis défavorable à la demande formulée par des associations extérieures pour du prêt de matériel, même à titre onéreux, cet avantage étant réservé aux évêchats.

7/ indemnités des pompiers : avis du comité syndical

Le président rappelle au comité que celui-ci doit encore verser les indemnités aux pompiers dues pour leurs interventions en 2014 jusqu'à la date de leur affectation à Saint Lyé. Au vu des documents remis, il constate beaucoup d'heures d'interventions, surtout s'il compare à celles de Saint Lyé. Certains états interpellent et propose au comité, ce qu'il accepte, de ne pas inclure les fiches d'intervention « litigieuses ».

6/ informations et questions diverses

- Le président fait part d'une demande pour la pose d'un stop à l'intersection de la rue Chavanat et de la rue Georges Brassens : les maires ne souhaitent pas faire suivre au Département, compétent pour analyser cette requête
- il informe le comité que le personnel de Grange l'Evêque a aidé le service technique de Saint Lyé à nettoyer une partie de la décharge sauvage, en broyant les déchets verts. La commune de Saint Lyé va faire évacuer par une société spécialisée le reste en ce qui concerne sa parcelle. Pour celle appartenant à un particulier, une exécution d'office a été prononcée. En attendant, l'accès par le chemin se trouvant derrière les parcelles en question est supprimé et une barrière est posée devant.
- la montée d'escalier de la mairie-annexe a été fermée par la pose d'une porte par le service technique à qui il apporté son aide
- sur la proposition du Président, le comité syndical accepte de réduire les permanences aux 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois. En effet, sur 32 vendredis, Mr Philippe et lui-même ont accueilli 10 familles différentes, et essentiellement pour des rouleaux de sacs pour le tri. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres et une affiche apposée à la mairie-annexe. Le Président prend en charge la location de la salle des fêtes.
- il a constaté que la salle des fêtes avait été rendue dans un état de propreté insatisfaisant, mais compte tenu qu'elle a été prêtée pour plusieurs utilisations, il ne peut pas s'en plaindre auprès du responsable.
- la cérémonie des combats de Grange l'Evêque est programmé le 14 juin – Le président invite donc les membres à retenir cette date pour le 75^{ème} anniversaire de cette commémoration.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 45.

Le Président,

Francis ERARD